

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 JUIN 2018**

Convocation : le 25 mai 2018

Affichage : le 25 mai 2018

Nombre de conseillers en exercice : 22 dont présents et votants

L'an deux mille dix-huit, le quatre juin, à Louvigny, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'école élémentaire de Louvigny.

Etaient Présents : Mesdames Magalie Ruault, Aurélie Godard, Anne-Marie Lamy, Chantal Blanchetière, Edith Hamel, Ane-Françoise Assimingue, Anne-Marie Robert et Emmanuel Marion. Messieurs Henri Peyronie, Pascal Jouin, Philippe Capoën, Jacques Lamouroux, Patrick Ledoux, Emmanuel Lesouef, Didier Auxepaulès, Alain Tranchido, Jacques Chapelière

Absents excusés : Mesdames Guylaine Duport, Marianne Lainé-Pinchert et Eléonore Vève. Messieurs Christophe Grimonpon, et Camille Lovenou.

Pouvoirs de : Monsieur Camille Lovenou à Monsieur Patrick Ledoux. De Madame Magalie Ruault à Madame Chantal Blanchetière (à partir du point sur l'approbation du règlement des cimetières). De Monsieur Emmanuel Lesouef à Monsieur Jacques Lamouroux (pour le point sur la désignation du coordonateur communal INSEE)

Secrétaire de Séance : Monsieur Jacques Lamouroux

Evènements passés :

- Mardi 10 avril 2018 à 20 h 30 : CCAS à la mairie de Louvigny
- Mercredi 11 avril 2018 à midi : comité syndical du Syndicat Mixte de Lutte Contre les Inondations : vote du BP 2018
- Mardi 17 avril 2018 à 18h30 : CCAS : vote du budget à la mairie de Louvigny
- Mercredi 18 avril 2018 à 18 h 15 : réunion du groupe de travail Règlement Local de Publicité à la mairie de Louvigny
- Jeudi 3 mai 2018 à 18h30 à la salle des fêtes : réunion publique relative à la démocratie participative
- Mardi 8 mai 2018 à 9h et à 9h30 : commémorations liées à la fin de la seconde guerre mondiale aux monuments aux morts des Canadiens et de la commune
- Mercredi 16 mai 2018 à la mairie de Louvigny : cérémonie de citoyenneté de remise des cartes électorales aux jeunes loupiaciens futurs primo-votants
- Jeudi 24 mai 2018 à 18h : CCAS à la mairie de Louvigny
- Samedi 26 mai 2018 de 18 h à minuit à la salle des fêtes de Louvigny et sur les bords de l'Orne : Festival de musiques acoustiques FULL (Festival Unplugged Live Louvigny) de Louvigny
- Jeudi 31 mai 2018 à 20h : conseil communautaire de Caen la mer
- Samedi 2 juin 2018 toute la journée : « fête des familles » sur la thématique du cirque sur l'esplanade de la salle des fêtes de Louvigny
- Dimanche 3 juin 2018 toute la journée : « fête de la pêche » sur les bords de l'Orne de Louvigny et « foire aux greniers » autour de la salle de sports Yannick Noah

Evènements à venir :

- Mercredi 13 juin 2018 à 20h30 : commission sports à la salle des sports Yannick Noah
- Jeudi 14 juin 2018 à 17h30 : conseil d'école de Louvigny
- Vendredi 15 juin 2018 à 18h30 à la salle des fêtes de Louvigny : lancement de l'antenne régionale Normandie « SOS Méditerranée » : témoignages, débat et concert avec l'artiste congolais Shak

Shakembo

- Samedi 16 juin 2018 toute la journée à la salle des fêtes de Louvigny : « rencontre des Initiatives Citoyennes et Solidaires en Normandie » organisée par l'ARDES
- Samedi 16 juin et dimanche 17 juin 2018 à la salle des fêtes et sur son esplanade : festival « Demain c'est loin, ça commence aujourd'hui » marché bio et équitable avec des producteurs bio et des artisans engagés de Normandie Equitable : ateliers, dégustations, spectacles, démonstrations, animations pour enfants, concert le samedi à 19h avec Jahen Oarsman
- Jeudi 28 juin 2018 à 20h : conseil communautaire de Caen la mer
- Vendredi 29 juin 2018 à 12h : débat du PADD du SCOT Caen la mer
- Lundi 02 juillet 2018 à 17h30 : inauguration du QR code auprès du monument aux morts
- Lundi 02 juillet 2018 à 19h : conseil municipal à la salle polyvalente de l'école primaire

TARIFICATIONS DES SERVICES PERISCOLAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2018-2019
--

Madame Magalie Ruault, Maire-adjoint aux affaires scolaires proposent les tarifications ci-après pour l'année scolaire 2018/2019.

Pour rappel, la tarification des services périscolaires s'organise en vacances et en forfaits.

Concernant la vacation (ou « période », par exemple de 8h20 à 8h45):

- la vacation est proposée pour l'ensemble des services périscolaires,
- toute vacation entamée est due,
- les horaires des vacations sont détaillés par service (voir tableau ci-dessous).

Concernant les forfaits :

- forfait matin pour la garderie périscolaire maternelle et pour l'accueil matinal à l'élémentaire,
- forfait soir pour la garderie périscolaire maternelle et pour l'étude à l'élémentaire,
- forfait mensuel journée (halte-garderie matin et halte-garderie soir ou accueil matinal et étude soir).

SERVICES PERISCOLAIRES MATERNELLE	année	Forfait mensuel	4 vacations	3 vacations	2 vacations	1 vacation
GARDERIE MATINEE de 7h30 à 8h40 (vacations de 35 mn)	18/19	Durée illimitée	/	/	7h30 à 8h40	8h05 à 8h40
GARDERIE MERCREDI MIDI de 11h50 à 12h30 (vacation de 40 mn)	18/19	/				11h50 à 12h30
GARDERIE SOIREE de 16h30 à 18h30 (vacations de 30 mn)	18/19	Durée illimitée	16h30 à 18h30	16h30 à 18h00	16h30 à 17h30	16h30 à 17h00

SERVICES PERISCOLAIRES ELEMENTAIRE	année	Forfait mensuel	4 vacances	3 vacances	2 vacances	1 vacation
ACCUEIL MATINAL de 7h30 à 8h30 (vacations de 30mn)	18/19	Durée illimitée	/	/	7h30 à 8h30	8h à 8h30
ACCUEIL MERCREDI MIDI de 12h à 12h30 (vacation de 30 mn)	18/19	/				12h à 12h30
ETUDE de 16h20 à 18h30 (vacations de 35 & 30 mn)	18/19	Durée illimitée	16h20 à 18h30	16h20 à 18h00	16h20 à 17h30	16h20 à 16h55

Les tarifs appliqués pour l'année scolaire 2017/2018 sont rappelés pour mémoire :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal une augmentation de l'ordre de 0,7 à 1 % :

année	1 vacation	-20%	-35%	-50%
2017/2018	1,42 €	1,14 €	0,92 €	0,71 €
2018/2019 de + 0,7 à 1 %	1,43 €	1,15 €	0,93 €	0,72 €

2017/2018	forfait	-20%	-35%	-50%
matin ou soir	40,60 €	32,48 €	26,39 €	20,30 €
Journée	60,90 €	48,72 €	39,59 €	30,45 €

2018/2019	forfait	-20%	-35%	-50%
matin ou soir de + 0,7 à 1 %	41 €	32,81 €	26,66 €	20,50 €
Journée + 0,7 à 1 %	61,50 €	49,20 €	39,97 €	30,75 €

Adopté à l'unanimité

TARIFICATIONS CANTINES - ANNEE SCOLAIRE 2018-2019
--

Les tarifs appliqués pour la restauration scolaire à l'école maternelle et l'école élémentaire pour l'année scolaire 2017/2018 sont rappelés pour mémoire et il est proposé aux membres du Conseil Municipal une augmentation de l'ordre de 1 % pour l'année scolaire 2018/2019 :

2017 - 2018	Tarif SIGRSO	1 repas	1 repas -20%	1 repas -35%	1 repas -50%	1 repas PAI	Tarif SIGRSO	1 repas hors-délai
MATERNELLE	3,57 €	3,89 €	3,11 €	2,53 €	1,95 €	1,07 €	5,15 €	4,24 €
ELEMENTAIRE	3,76 €	4,10 €	3,28 €	2,67 €	2,05 €	1,07 €	5,15 €	4,78 €
ADULTES	4,63 €	4,63 €	/	/	/	/	/	/
REPAS ELUS CM	/	8,17 €	/	/	/	/	/	/

2018 - 2019	Tarif SIGRSO	1 repas	1 repas -20%	1 repas -35%	1 repas -50%	1 repas PAI	Tarif SIGRSO	1 repas hors-délai
MATERNELLE + 1 %	3,59 €	3,93 €	3,14 €	2,55 €	1,97 €	1,08 €	5,17 €	4,24 €
ELEMENTAIRE + 1 %	3,78 €	4,14 €	3,31 €	2,69 €	2,07 €	1,08 €	5,17 €	4,83 €
ADULTES	4,65 €	4,65 €	/	/	/	/	/	/
REPAS ELUS CM	/	8,17 €	/	/	/	/	/	/

Adopté à l'unanimité

APPLICATION DU QUOTIENT FAMILIAL - BASES DE CALCUL POUR LES FAMILLES

Le quotient familial est établi à partir du revenu brut annuel avant abattements fiscaux plus le montant mensuel éventuel des pensions alimentaires, divisé par le nombre de personnes à charge par foyer (sur la base d'une part par personne au foyer, pour les personnes étant seules à élever leurs enfants il conviendra de compter 1/2 part supplémentaire), à la demande des familles et sur présentation de pièces justificatives.

Les réductions sur les tarifs des services périscolaires et de cantine s'appliquent à partir des seuils du quotient familial suivants :

- ♦ 50 % si le quotient familial mensuel est inférieur à 350 Euros,
- ♦ 35 % si le quotient familial est compris entre 350 Euros et 400 Euros,
- ♦ 20 % si le quotient familial est compris entre 400 Euros et 450 Euros.

Pour les familles en instance de divorce, la base de calcul du quotient familial prendra le seul revenu de l'année précédente du parent qui a la garde des enfants. La situation des familles sera revue lorsque le divorce sera prononcé par le Juge.

Le quotient familial est applicable aux deux parents en cas de garde alternée de manière proportionnelle aux temps de garde effectif. A titre d'exemple : ½ part pour un parent ayant son enfant à charge 50% du temps.

Ces dispositions ne concernent que les familles de Louvigny dont les enfants sont scolarisés à Louvigny.

Adopté à l'unanimité

Adhésion de la commune d'ESQUAY NOTRE DAME au SIGRSO

Monsieur Ledoux, Maire de Louvigny propose aux membres du conseil municipal l'adhésion de la commune d'Esquay notre Dame au SIGRSO.

Par délibération du 5 Avril 2018, la commune d'Esquay Notre Dame a sollicité son adhésion au Syndicat Intercommunal de Gestion du Restaurant Scolaire de l'Odon, sis à Fontaine Etoupefour (43 route de Baron) à compter du 01/09/2018.

Dans sa séance du 22 mai 2018, le Conseil Syndical du SIGRSO, a accepté cette adhésion.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que notre commune se prononce à son tour sur cette adhésion.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour l'adhésion de la commune d'Esquay notre Dame au SIGRSO avec effet au 01/09/2018.

Adopté à l'unanimité

Monsieur Emmanuel Lesouef explique que la santé financière du SIGRSO que la production de plateau doit être d'au moins 1 000 plateaux jours. Pour la rentrée de septembre 2018, la production sera de 1 150 plateaux jours, soit la capacité maximale de production à périmètre constant.

Approbation du règlement des cimetières communaux

Madame Edith Hamel, Maire-adjoint aux affaires sociales présente le règlement des cimetières communaux (en pièce jointe) pour approbation.

Article 3 : enlever le « dans ce dernier cas »

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement des cimetières.

Création de postes de contractuels

Madame Blanchetière, Maire-Adjoint aux Finances et au personnel communal propose aux membres du Conseil Municipal la création d'un poste d'agent contractuel à temps complet au service technique du 16 juillet au 04 septembre 2018 en raison d'un surcroit de travail par la rénovation de la peinture de la salle des fêtes, de travaux à effectuer dans l'école maternelle et le foyer des anciens.

Adopté à l'unanimité

Madame Blanchetière, Maire-Adjoint aux Finances et au personnel communal propose aux membres du Conseil Municipal la création d'un poste d'agent contractuel à temps complet au service technique du 29 août au 05 septembre 2018 en raison d'un surcroit de travail par la préparation de la fête communale Saint Côme.

Adopté à l'unanimité

Désignation de coordonnateurs communaux pour le recensement 2019

Monsieur Ledoux, Maire de Louvigny, présente aux membres du conseil municipal la délibération suivante :

Le recensement des habitants de la commune de Louvigny se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019. Afin d'assurer le bon déroulement de l'enquête, la commune doit désigner un coordonnateur communal et transmettre son identité à l'INSEE.

La charge moyenne de travail est répartie comme suit :

- Préparation de l'enquête, entre début novembre et le démarrage de la collecte : 8 jours
- Réalisation de l'enquête, du 17 janvier à 16 février 2019 : 11 jours
- Formation au recensement communal : une journée en octobre ou novembre 2018
- Saisie des résultats de la collecte sur informatique

L'INSEE nous informe que depuis le dernier recensement réalisé à Louvigny en 2014, une évolution est intervenue : chaque personne recensée peut répondre aux questionnaires du recensement par internet. Ce mode de réponse améliore la qualité du service rendu aux habitants et permet de réaliser d'importantes économies de moyens. Il doit être proposé systématiquement en 1^{ère} instance par les agents recenseurs. En 2018, au niveau national, 56% de la population recensée a utilisé ce mode de réponse. L'INSEE nous précise que la réponse sur questionnaire papier reste possible.

Le Conseil Municipal nomme Madame Edith Hamel comme coordonnateur communal pour la campagne de recensement 2019 sur le territoire de Louvigny.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

- Le commerçant ambulant créole du jeudi soir, reprend son activité sur Louvigny, qu'il avait arrêté depuis janvier 2018
- Intervention de Monsieur Pascal Jouin sur la sollicitation de la municipalité auprès de Caen la mer pour deux modifications mineures du PLU.
- Le raccordement de la piste cyclable de la RD 212 à l'allée de l'église aura lieu en juillet 2108 sur le droit de tirage Caen la mer